

## *Le CIAS Armagnac Adour maintient tous ses services sur le territoire pendant le confinement*

Dans ce contexte de second confinement, le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) reste au service des sujets fragiles confinés, le plus souvent âgés.

Le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile), l'ESA (équipe spécialisée Alzheimer), le SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) maintiennent les services de toilettes, les accompagnements psychologiques, les changes, les courses et l'hygiène à domicile, dans le respect des mesures barrières.

L'organisation du travail par ailleurs limite le nombre d'agents se rendant chez une même personne. Le CIAS encadre aussi la protection individuelles des agents et a mis en place une campagne de tests antigéniques pour son personnel. En effet, dans cette période anxiogène, les équipes du domicile doivent être mobilisées et sereines pour pouvoir répondre aux besoins importants des bénéficiaires du territoire.

En cette période de confinement, le CIAS peut mettre en place l'intervention d'un agent pour faire de petites courses ou pour du lien social auprès des personnes en difficulté. Ces personnes ne doivent être suivies par aucun service.

La solidarité reste par ailleurs un axe partagé avec les membres de la Commission Sociale de la Communauté des Communes Armagnac Adour, ainsi qu'avec les municipalités qui gardent le contact avec les personnes les plus isolées.

Si parmi votre entourage, vous avez repéré des personnes en situation de fragilité, vous pouvez les adresser au CIAS Armagnac Adour en téléphonant au 05.62.03.73.38 (ou 05.62.69.72.21). Vous pouvez aussi communiquer leurs coordonnées à ce centre qui se mettra ensuite en rapport avec eux.